

Boralex annonce ses résultats du troisième trimestre et la mise en service de projets d'envergure au Canada

Montréal (Québec), le 7 novembre 2025 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce ses résultats pour le troisième trimestre de l'exercice 2025.

Faits saillants

Résultats financiers

- BAIIA(A) ¹, résultat d'exploitation et résultat net en baisse au T3-2025 :
 - Production en hausse de 7 % (9 % en Combiné ¹) ² sur le T3-2024 principalement attribuable à l'impact des mises en service en Europe. En revanche, la production est inférieure de 13 % (13 %) à la production anticipée ¹, en raison des conditions météorologiques défavorables en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Europe ;
 - Résultat d'exploitation en perte de 1 M\$ (gain de 13 M\$) au T3-2025, une baisse de 8 M\$ (9 M\$) sur le T3-2024 ;
 - BAIIA(A) de 85 M\$ (108 M\$) au T3-2025, en baisse de 2 M\$ (1 M\$) sur le T3-2024 principalement attribuable à la diminution des prix des contrats d'achat d'électricité à court terme en France, partiellement compensée par les mises en service ;
 - Perte nette de 30 M\$ au T3-2025 en baisse de 16 M\$ par rapport au T3-2024, principalement attribuable à l'augmentation des charges financières en raison des nouveaux financements.
- Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation du trimestre en hausse et maintien d'un solide bilan et de fonds importants disponibles pour soutenir la croissance :
 - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 37 M\$ au T3-2025 comparativement à une sortie de trésorerie 184 M\$ au T3-2024 ;
 - Flux de trésorerie discrétionnaires ¹ de 9 M\$ au T3-2025, en baisse de 7 M\$ par rapport au T3-2024 ;
 - Boralex dispose de 288 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 811 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés ¹ au 30 septembre 2025.

Suivi des activités de développement et de construction

- Début de l'opération du parc éolien Apuiat au mois d'octobre, au Québec, dans laquelle la Société détient 50 % des actions de la coentreprise d'une puissance totale de 200 MW, ce qui a ajouté 100 MW en puissance installée ³.
- Travaux de construction des projets de stockage par batterie Hagersville (300 MW) et Tilbury (80 MW) en Ontario qui avancent selon les échéanciers prévus, avec mises en service prévues au quatrième trimestre de 2025.
- Passage en phase sécurisée d'un projet solaire aux États-Unis de 250 MWac.
- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 5 ans avec Southwestern Public Service Company pour le parc éolien Milo (50 MW) aux États-Unis.
- Ajout de nouveaux projets au portefeuille de projets en développement, représentant 395 MW.
- Boralex remporte 125 MW lors du dernier appel d'offres éolien en France en novembre.

« Le troisième trimestre 2025 a été marqué par des avancées significatives dans notre portefeuille de projets en développement notamment par le passage au chemin de croissance d'un projet solaire de 250 MW aux États-Unis et l'ajout de nouveaux projets totalisant 395 MW. De plus, en octobre, nous avons mis en service le parc éolien Apuiat de 200 MW (part Boralex 100 MW), le premier projet éolien d'envergure à être complété depuis 2018 au Québec. Ces avancées, combinées à la mise en service prochaine de nos projets de stockage par batterie Hagersville et Tilbury, nous permettent d'aborder les prochains trimestres avec confiance dans la réalisation de notre plan stratégique, » a déclaré le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Le Combiné, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

³ La Société ne détient pas le contrôle de la coentreprise.

« Ce trimestre, notre production affiche une hausse par rapport à la même période en 2024, malgré des conditions météorologiques moins favorables qu'anticipé en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure en Europe. La baisse des prix sur le marché français a cependant entraîné une diminution de notre BAIIA(A), partiellement compensée par la mise en service de nouveaux parcs en Europe. Dans ce contexte, nous poursuivons l'optimisation de notre stratégie de commercialisation, comme en témoigne la signature d'un contrat d'achat d'électricité aux États-Unis. À la mi-octobre, nous avons également soumis des projets éoliens dans le cadre des appels d'offres LT2 en Ontario, tout en nous préparant activement aux prochains appels d'offres en Ontario, au Royaume Uni, et dans l'État de New York. Portés par une dynamique positive et une demande soutenue en énergie renouvelable, nous poursuivons notre développement avec rigueur et ambition, prêts à saisir les opportunités à venir sur l'ensemble de nos marchés, » a ajouté M. Decostre.

Boralex continue également de se distinguer en matière de responsabilité sociétale. Le projet de stockage Hagersville a été nommé *Projet canadien novateur d'énergie propre* de l'année par l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA). Cette distinction reflète notre volonté d'innover tout en contribuant activement à la transition énergétique. Elle s'inscrit dans une série de reconnaissances qui témoignent de notre engagement envers le développement durable, au cœur de notre stratégie d'affaires.

Faits saillants du 3^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné			
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	1 151	1 081	70	7	1 639	1 508	131	9
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	144	150	(6)	(4)	174	175	(1)	(1)
Résultat d'exploitation	(1)	7	(8)	>(100)	13	22	(9)	(46)
BAIIA(A)	85	87	(2)	(2)	108	109	(1)	(1)
Résultat net	(30)	(14)	(16)	>(100)	(30)	(14)	(16)	>(100)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(27)	(14)	(13)	(95)	(27)	(14)	(13)	(95)
Par action (de base et dilué)	(0,26 \$)	(0,13 \$)	(0,13 \$)	(97)	(0,26 \$)	(0,13 \$)	(0,13 \$)	(97)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	37	(184)	221	>100	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ⁽²⁾	55	64	(9)	(15)	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires	9	16	(7)	(43)	—	—	—	—

⁽¹⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité.

⁽²⁾ La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Au 3^e trimestre 2025, Boralex a produit 1 151 GWh (1 639 GWh) d'électricité, ce qui représente une augmentation de 7 % (9 %) comparativement aux 1 081 GWh (1 508 GWh) produits au trimestre correspondant de 2024. La hausse est principalement attribuable à la contribution des nouveaux sites mis en service en Europe. Boralex a terminé le trimestre avec une production inférieure de 13 % (13 %) à la production anticipée, attribuable aux conditions météorologiques défavorables en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Europe.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2025, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 144 M\$ (174 M\$), en baisse de 4 % (1 %) par rapport au troisième trimestre de 2024. La hausse de la production liée aux mises en service a été neutralisée par l'impact négatif de la baisse des prix en France, où Boralex bénéficiait l'année précédente des effets favorables de prix de contrats élevés. Le résultat d'exploitation affiche une perte de 1 M\$ (gain de 13 M\$), comparativement à un résultat d'exploitation de 7 M\$ (22 M\$) au trimestre correspondant de 2024. Le BAIIA(A) a atteint 85 M\$ (108 M\$), en baisse de 2 % (1 %) par rapport au troisième trimestre de 2024, principalement impacté par la diminution des prix en France. Boralex affiche une perte nette de 30 M\$ (30 M\$) comparativement à une perte nette de 14 M\$ (14 M\$) au trimestre correspondant de 2024, une augmentation de 16 M\$.

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné			
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	4 347	4 171	176	4	6 048	5 745	303	5
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	555	589	(34)	(6)	656	675	(19)	(3)
Résultat d'exploitation	98	148	(50)	(34)	163	214	(51)	(24)
BAIIA(A)	374	412	(38)	(9)	452	479	(27)	(6)
Résultat net	7	76	(69)	(91)	7	76	(69)	(91)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(7)	52	(59)	>(100)	(7)	52	(59)	>(100)
Par action (de base et dilué)	(0,07 \$)	0,50 \$	(0,57 \$)	>(100)	(0,07 \$)	0,50 \$	(0,57 \$)	>(100)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	316	184	132	72	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement ⁽²⁾	274	310	(36)	(12)	—	—	—	—
	Au 30 sept.	Au 31 déc.	Variation		Au 30 sept.	Au 31 déc.	Variation	
			\$	%			\$	%
Total de l'actif	7 641	7 604	37	—	8 676	8 476	200	2
Emprunts - Solde du capital	4 357	4 032	325	8	4 957	4 588	369	8
Total emprunts projets	3 773	3 608	165	5	4 373	4 164	209	5
Total emprunts corporatifs	584	424	160	38	584	424	160	38

⁽¹⁾ La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

⁽²⁾ La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, Boralex a produit 4 347 GWh (6 048 GWh) d'électricité, un niveau supérieur aux 4 171 GWh (5 745 GWh) produits lors de la période correspondante en 2024. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 555 M\$ (656 M\$), en baisse de 34 M\$ (19 M\$) ou 6 % (3 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2024.

Le résultat d'exploitation a atteint 98 M\$ (163 M\$), en baisse de 50 M\$ (51 M\$) sur la période correspondante de 2024. Le BAIIA(A) s'est établi à 374 M\$ (452 M\$), en baisse de 38 M\$ (27 M\$) par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Au global, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, Boralex a enregistré un résultat net de 7 M\$ (7 M\$), contre un résultat net de 76 M\$ (76 M\$) pour la période correspondante de 2024.

Perspectives

La [Stratégie 2030](#) de Boralex repose sur des cibles financières, soutenues par 8 G\$ d'investissements et un portefeuille de projets solide dans ses marchés clés. Elle vise à doubler la puissance installée d'ici 2030, tout en maintenant un équilibre entre croissance, diversification, efficacité et création de valeur à long terme. Ce plan intègre également des engagements structurants en matière de responsabilité sociétale. Les détails sont présentés dans la documentation de la journée investisseur du 17 juin 2025, disponible sur [notre site web](#).

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 novembre 2025. Boralex désigne ce dividende comme étant un dividende déterminé en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis 35 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 % atteignant 3 303 MW au 30 septembre 2025. Depuis cette date, la Société a mis en service un nouveau parc éolien d'une capacité de 100 MW, portant ainsi la puissance installée totale à 3 403 MW à ce jour. Nous développons un portefeuille de projets en développement et Chemin de croissance de 8 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, reconnue comme entreprise la plus responsable au Canada par « Corporate Knights », participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise diverses mesures de performance. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs financiers couramment utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance opérationnelle et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à partir de ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS, ainsi que les autres mesures financières, permettent également aux investisseurs de mieux comprendre les fondements des décisions prises par la Société, car celle-ci s'appuie sur ces mesures pour ses décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Il est important de noter que ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des substituts aux mesures conformes aux IFRS. Elles sont principalement établies à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres entreprises portant des noms similaires. De plus, ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas auditées et présentent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse. Les investisseurs ne doivent donc pas les examiner isolément ni se fier excessivement aux ratios ou pourcentages calculés à partir de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation et ses investissements dans les coentreprises et entreprises associées.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives - Consolidé
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins : (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle ; (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) ; (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal ; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives ; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus : (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés ⁽¹⁾	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

⁽¹⁾ Pour plus de détails sur la réconciliation entre la mesure financière non conforme et la mesure financière la plus directement comparable, se référer à la rubrique *Liquidités disponibles et financements autorisés* du présent communiqué.

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles	
Mesure financière spécifique	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires	
Mesure financière spécifique	Composition
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, et la tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales qui comprend la tranche non utilisée de la facilité de crédit française ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

	2025			2024		
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Périodes de trois mois closes les 30 septembre :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 151	488	1 639	1 081	427	1 508
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	144	30	174	150	25	175
Résultat d'exploitation	(1)	14	13	7	15	22
BAIIA(A)	85	23	108	87	22	109
Résultat net	(30)	—	(30)	(14)	—	(14)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre :						
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	4 347	1 701	6 048	4 171	1 574	5 745
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	555	101	656	589	86	675
Résultat d'exploitation	98	65	163	148	66	214
BAIIA(A)	374	78	452	412	67	479
Résultat net	7	—	7	76	—	76
	Au 30 septembre 2025			Au 31 décembre 2024		
Total de l'actif	7 641	1 035	8 676	7 604	872	8 476
Emprunts - solde du capital	4 357	600	4 957	4 032	556	4 588

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les autres pertes (gains), les frais d'acquisition et de restructuration, la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces trois derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

	2025			2024			Variation 2025 vs 2024	
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Combiné
Périodes de trois mois closes les 30 septembre :								
BAIIA(A)	85	23	108	87	22	109	(2)	(1)
Amortissement	(82)	(14)	(96)	(77)	(15)	(92)	(5)	(4)
Dépréciation	—	—	—	(2)	—	(2)	2	2
Autres gains	1	—	1	7	—	7	(6)	(6)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(6)	6	—	(9)	9	—	3	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	1	(1)	—	1	(1)	—	—	—
Résultat d'exploitation	(1)	14	13	7	15	22	(8)	(9)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre :								
BAIIA(A)	374	78	452	412	67	479	(38)	(27)
Amortissement	(235)	(45)	(280)	(224)	(44)	(268)	(11)	(12)
Dépréciation	(7)	—	(7)	(5)	—	(5)	(2)	(2)
Autres gains (pertes)	(2)	—	(2)	8	—	8	(10)	(10)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(32)	32	—	(43)	43	—	11	—
Résultat d'exploitation	98	65	163	148	66	214	(50)	(51)

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les	
	30 septembre		30 septembre	31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	37	(184)	347	215
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	18	248	32	200
Marge brute d'autofinancement	55	64	379	415
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾	(45)	(48)	(237)	(240)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾	(1)	1	11	7
	9	17	153	182
Capital versé lié aux obligations locatives ⁽³⁾	(3)	(4)	(19)	(19)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁽⁴⁾	(9)	(10)	(39)	(52)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(4)	(3)	(11)	(10)
Frais de développement (aux résultats)	16	16	58	57
Flux de trésorerie discrétionnaires	9	16	142	158

⁽¹⁾ Inclut les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

⁽²⁾ Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2025 et le 31 décembre 2024, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition et de restructuration.

⁽³⁾ Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

⁽⁴⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ainsi que les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 30 sept. 2025	Au 31 déc. 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ⁽¹⁾		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	288	592
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets et soumis à des restrictions	(206)	(526)
Découvert bancaire	(1)	(5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	81	61
Facilités de crédit de la société mère		
Facilité de crédit autorisée ⁽²⁾	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée ⁽³⁾	(73)	(157)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	477	393
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	253	69
Facilités de crédit disponibles pour la croissance ⁽⁴⁾	730	462
Liquidités disponibles et financements autorisés	811	523

⁽¹⁾ La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

⁽²⁾ Excluant la clause accordéon de 200 M\$ (150 M\$ au 31 décembre 2024).

⁽³⁾ Au 30 septembre 2025, un montant de 34 M\$ est attribuable à des tirages sur le crédit rotatif, tandis que 39 M\$ correspond à des lettres de crédit (comparativement à 33 M\$ en lettres de crédit au 31 décembre 2024).

⁽⁴⁾ Les facilités de crédit disponibles pour la croissance est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de croissance du nombre de megawatts, de la durée moyenne résiduelle pondérée des contrats, de production anticipée, de BAIIA(A), des marges de BAIIA(A), de flux de trésorerie nets reliés aux activités d'exploitation par actions et de flux de trésorerie discrétionnaires, aux cibles de ratio de réinvestissement des flux de trésorerie discrétionnaire dans la croissance, aux cibles de taux de rendement interne (TRI), au plan stratégique, aux orientations, priorités et objectifs de la Société, au modèle d'affaires et aux perspectives et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, aux cibles du taux de croissance annuel composé (TCAC), au résultat d'exploitation, aux programmes de dépenses en immobilisations et en investissements, au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux soumissions pour de nouveaux projets de stockage et projets solaires, et aux objectifs reliés à la stratégie de RSE constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de », « cible », « objectifs », ou « initiatives », de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité et le coût du financement et la disponibilité de partenaires. De plus, l'information prospective figurant dans les cibles stratégiques 2030, incluant la puissance installée visée pour 2030, la durée moyenne résiduelle pondérée des contrats, le (TRI), le résultat d'exploitation et de BAIIA(A) et les flux de trésorerie par action en 2030 sont assujetties aux hypothèses clés et facteurs de risques particuliers énoncés sous Hypothèses de l'information prospective à la section III – Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 3 2025. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, les risques de positionnement stratégique et de fusions et acquisitions, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, les performances des centrales et des sites, le respect par les partenaires de Boralex de leurs engagements contractuels, les accidents du personnel et la santé et sécurité, le recrutement et la rétention du personnel, les catastrophes et les forces majeures, la réglementation en matière de RSE et les amendements à celle-ci, la perte de réputation, les pandémies, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Renseignements :

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère principale, affaires publiques et communications externes

Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Coline Desurmont

Directrice, relations avec les investisseurs

Boralex inc.

33 7 85 37 75 10

coline.desurmont@boralex.com